

Article 1 – Organisation

La Société **PROCTER ET GAMBLE FRANCE SAS**, au capital de 325 505 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu sur le site internet www.braun-voyage-de-tes-reves.com du **30/09/14 au 15/10/2014 inclus**. Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est liée à l'achat de produits de marque Braun (hors accessoires) porteurs de l'offre, société du groupe Procter & Gamble dans les magasins Carrefour et Carrefour Market.

Article 2 - Qui Peut Participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 30/09/2014), résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- ◆ les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- ◆ les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- ◆ les membres de leurs familles respectives.

Article 3 - Principe du jeu / Participation

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre avant le **15/10/2014** au plus tard dans **tous les magasins Carrefour et Carrefour Market** :

- d'acheter un produit de la marque BRAUN (liste des produits porteurs de l'offre disponible à la fin du règlement - Article 11)
- de se connecter sur le site www.braun-voyage-de-tes-reves.com
- de compléter le formulaire de participation (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, email, enseigne d'achat, référence produit 1, date d'achat)
- d'uploader la preuve d'achat (tickets de caisse/ facture) en entourant le montant et la date de votre achat, ainsi que la référence des produits porteurs
- d'uploader le code-barres du produit porteur
- **de valider sa participation avant le 15/11/2014 dernier délai**

Pour obtenir le remboursement des frais de connexion à Internet pour participer à ce jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel (dans la limite de deux fois 5 min de connexion au prix de 0,12 € la première minute et 0,02 €/min pour les minutes suivantes, soit 0,40 € au total), il suffit avant le 15/11/2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Il est convenu que tout autre accès Internet à ce jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement

puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait d'accéder au site du jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Possibilité d'inscrire ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, email) sur papier libre et d'y joindre ses preuves d'achat :

- ticket de caisse/ facture (copies acceptées) en entourant le montant et la date de votre achat, ainsi que la référence du produit porteur
- code-barres original du produit

Et d'envoyer le tout sous pli suffisamment affranchi* à l'adresse suivante avant le 15/11/2014 (cachet de la poste faisant foi) :

**Tirage au sort 10 000€ à Gagner chez Carrefour Voyages
Custom Solutions n° A30080
13102 Rousset Cedex**

Les demandes conformes participeront au tirage au sort qui aura lieu le 05 janvier 2015.

* Timbre remboursé au tarif lent en vigueur, base 20g, sur simple demande écrite.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse ou même adresse e-mail, même RIB).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

Article 4 - Dotation

Le jeu est doté du lot suivant :

- **1 chèque d'une valeur de 10 000€ TTC à valoir chez Carrefour Voyages.**

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise du lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les lots comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Article 5 - Désignation du Gagnant

Un huissier de justice procédera à un tirage au sort le **05 janvier 2015** parmi les participations validées et conformes pour désigner le gagnant du chèque d'une valeur de 10 000€ TTC.

Le gagnant recevra son gain en courrier recommandé avec accusé de réception sous 6 à 8 semaines après le tirage au sort.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone et/ou email) sera autorisée pendant toute la durée du jeu.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Protection des données à caractère personnel

Les informations que vous nous communiquez sont destinées à notre fichier consommateurs, à des fins de prospection et de fidélisation et pour vous faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits et ceux d'autres sociétés. Elles pourront être temporairement transférées hors Union Européenne : Maroc - Sénégal pour qualification, Etats-Unis pour hébergement.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Procter & Gamble France SAS, Service du Consommateur, 163 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine.

Article 7 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Le lot qui ne pourra être distribué, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne sera pas ré attribué.

Article 8– Internet

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.braun-voyage-de-tes-reves.com

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.braun-voyage-de-tes-reves.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

Article 9 - Acceptation du Règlement – Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le **15/11/2014** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu.

Timbre de la demande remboursé au tarif lent en vigueur (base 20 g.) sur simple demande écrite.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Le règlement est également disponible sur le site du jeu.

Article 10 – Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

Article 11 – Liste des produits porteurs de l'offre

Désignation article	Code EAN
cruZer6 clean shave W&D	4210201087892
Series 1 190s	4210201037613

SERIES 1 130S-1	4210201038832
S 5030	4210201068747
RASOIR S7 720/6	4210201070511
SERIES 5 5040 WD	4210201072102
BRAUN BOITE RASOIR S3 345-4WD	4210201087960
COOLTEC CT2S RASOIR	4210201071464
Series 3 330s-4	4210201038030
Series 3 360s-4	4210201038191
CT2CC COOLTECH RASOIR	4210201071525
Mobile Shave M60	4210201649793
cruZer5 barbe	4210201045540
RASOIR WATERFLEX WF2S NOIR	4210201095163
Silk-épil 7 - 7569	4210201089704
Silk Epil 5 5185 + Bikini	4210201087502
Silk Epil - 7071 Wet & Dry Solo	4210201064091
Silk épil 7 7931 SPA	4210201068501
SE7181 + BIKINI EPILATEUR	4210201087663
Silk-épil 3 - 3370	4210201048701
S 1170	4210201658399
Silk-épil 5 - 5329	4210201095958
Silk-épil 7 - 7929 WD Dual Epilator	4210201089100
BRAUN TETE EXFOLIANTE SE791	4210201085614
EPIL&NETTOYAG VISAGE SE830	4210201097396
BRAUN BLISTER RASOIR TONDEUSE CRUZER 4 FACE	4210201034032
BRAUN BLISTER RASOIR TONDEUSE CRUZER 6 FACE	4210201034254
BRAUN BLISTER RASOIR SERIES 3 320S-4	4210201037996
BRAUN BLISTER RASOIR SERIES 7 740s-4	4210201090144
cruZer5 cheveux	4210201074328
SHAVERS S3 340WD CBOX	4210201038115
BRAUN BOITE RASOIR SERIES 3 350S-4 CC	4210201038153
BRAUN BLISTER RASOIR SERIES 3 370CC-4	4210201038214
BRAUN BOITE RASOIR SERIE 3 345S-4WD	4210201076810
BRAUN BLISTER RASOIR S3 380S-4WD	4210201086598
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE7 7891WD GIFT TROUSSE BLANCHE	4210201046363
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE7-7681 WD	4210201051558
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE7-7771 WD	4210201659365
BRAUN BLISTER DUAL EPILATEUR SE 7 - 7871 WD	4210201659440
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE7381WD	4210201653486
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE5-5185	4210201048763
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE5-5180	4210201048725
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE5-5280	4210201048800
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE5-5380	4210201048824
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE3-3170	4210201048640
BRAUN RECHARGE BROUSSE EXFOLIANTE 79	4210201077442
BRAUN BOITE EXFOLIEUR 901	4210201073840
BRAUN BLISTER EPILATEUR SE7681WD + BIKINI	4210201087588

EXTRAIT DE REGLEMENT

La Société **PROCTER ET GAMBLE FRANCE SAS**, au capital de 325 505 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu sur le site internet www.braun-voyage-de-tes-reves.com du **30/09/14 au 15/10/2014 inclus**. Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est liée à l'achat de produits de marque Braun (hors accessoires) porteurs de l'offre, société du groupe Procter & Gamble dans les magasins Carrefour et Carrefour Market.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 30/09/2014), résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Principe du jeu / Participation

Pour participer au jeu, il suffit :

- d'acheter un produit de la marque BRAUN (liste des produits porteurs de l'offre disponible à la fin du règlement complet - Article 11)
- de se connecter sur le site www.braun-voyage-de-tes-reves.com
- de compléter le formulaire de participation (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, email, enseigne d'achat, référence produit 1, date d'achat)
- d'uploader la preuve d'achat (tickets de caisse/ facture) en entourant le montant et la date de votre achat, ainsi que la référence des produits porteurs et le code-barres du produit
- **de valider sa participation avant le 15/11/2014 dernier délai**

***Frais de connexion remboursés sur demande (voir règlement complet)**

Possibilité d'inscrire ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, email) sur papier libre et d'y joindre ses preuves d'achat :

- ticket de caisse/ facture (copies acceptées) en entourant le montant et la date de votre achat, ainsi que la référence du produit porteur
- code-barres original du produit

Et d'envoyer le tout sous pli suffisamment affranchi* à l'adresse suivante avant le 15/11/2014 (cachet de la poste faisant foi) :

**Tirage au sort 10 000€ à Gagner chez Carrefour Voyages
Custom Solutions n° A30080
13102 Rousset Cedex**

Timbre remboursé au tarif lent en vigueur, base 20g, sur simple demande écrite (voir règlement complet)

A gagner :

- **1 chèque d'une valeur de 10 000€ TTC à valoir chez Carrefour Voyages.**

Un huissier de justice procédera à un tirage au sort le **05 janvier 2015** parmi les participations validées et conformes pour désigner le gagnant

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le **15/11/2014** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu.